Image not found or type unknown

L agent immobilier remet ma maison en vente sans mon consentement

Par **De Almeida maria**, le **24/01/2017** à **21:56**

Bonjour, j'ai vendu ma maison par l intermédiaire d une agence immobilière.
Nous avons signé un compromis chez notaires. Et nous devions signé l acte finale le 16/01/17. Hors aujourd'hui je n Arrive pas à obtenir une réponse concrète de la part de l agent immobilier ni même de mon notaire et le problème je constate aujourd'hui que l agent immobilier a remis ma maison en vente sans mon consentement. Que puis-je faire ? A t il le droit de remettre ma maison en vente toujours sous compromis et sans mon autorisation ? Ai je un recours pour me faire dédommager des dépenses que j ai engagé à cause de l agent immobilier
Je vous remercie d avance
Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/01/2017** à **22:40**

Bsr
De quelle dépenses parlez vous ?
En ce qui concerne la remise en vente, il vous est impossible de dénoncer le mandat ?

Par **De Almeida maria**, le **25/01/2017** à **07:42**

Bonjour, après le compromis l agent immobilier ma demandé de déménager au plus vite.
Aujourd'hui j'ai les dépenses courante de ma maison ainsi que les dépenses d une location.
Pour la remise en vente de ma maison le notaire m'a expliqué à la signature du compromis que je ne pouvais plus proposé ma maison à la vente et avertir les agences immobilières qui avaient un mandat.
Ma maison est toujours sous compromis et c est le même agent qui a trouvé les acheteurs. Il va me vendre ma maison combien de fois
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés